

Rentrée 2021-2022 – Groupe scolaire l'Orée d'Écouves

La rentrée scolaire est fixée le jeudi 2 septembre 2021 à 8h30.

Directrice : Sophie CHAMPION Tel : 02.33.80.31.61

➤ Horaires du groupe scolaire – semaine de 4 jours

LUNDI	MARDI		JEUDI	VENDREDI
8h30 – 11h30	8h30 – 11h30		8h30 – 11h30	8h30 – 11h30
Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h20 - 16h20	13h20 - 16h20		13h20 - 16h20	13h20 - 16h20
APC 16H20 – 16H50			APC 16H20 – 16H50	

APC : Activités pédagogiques complémentaires effectuées par les enseignants

➤ Horaires et tarifs de la garderie : s'inscrire sur la feuille « inscription au Restaurant Scolaire et à la Garderie »

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le matin : 07h30 à 08h20 - forfait : **1.62€**.

Le soir : 16h45 à 18h30 - forfait : **2.39 €**, avec goûter offert. **Application d'une pénalité de retard depuis le 23 avril 2019, de 5 €, par enfant et par soir, pour tout dépassement de l'horaire.**

➤ Restaurant scolaire : tel 02.33.26.53.74. à partir de 11h30.

Les tarifs des restaurants scolaires, pratiqués par la Communauté Urbaine d'Alençon varient en fonction de la composition et des ressources du foyer.

Présence au restaurant scolaire

Concernant les parents qui ont inscrit les enfants « **occasionnellement** », « l'inscription au repas se fait chaque matin dans les écoles. Tout repas réservé est facturé, sauf départ de l'école de l'enfant dans la matinée pour raison dûment justifiée. » (Extrait du règlement intérieur de la restauration scolaire)

**Inscription du 2 juin au 30 juillet de préférence par mail ✉ sivos@mairielonrai.fr
ou au secrétariat du SIVOS sur rendez-vous au ☎ 02.14.17.35.32
les mercredis après-midi ou les vendredis
(Passée cette date, il faudra vous inscrire auprès de la Communauté Urbaine d'Alençon)**

Rendre le formulaire « inscription au Restaurant Scolaire et à la Garderie » (document SIVOS), 1 fiche d'inscription à la restauration scolaire par famille et 1 annexe : renseignements sanitaires par enfant (documents CUA)

Liste des pièces à fournir (ne pas faire de photocopies)

- Livret de famille complet ;
- Justificatif de domicile ;
- Attestation de paiement (CAF ou MSA) datant de moins de 6 mois ;
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition ou dernier bilan comptable ;
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile ou extra-scolaire valable pour l'année scolaire pour chaque enfant. (pour la CUA). Une autre sera demandée par l'école ;
- En cas de séparation des parents, l'extrait de jugement précisant la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale ainsi que la résidence de l'enfant.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité. Le tarif maximum sera alors appliqué.